

Un peu d'attention...

→ Quelques conseils et règles à suivre :

- Ne perturbez pas la tranquillité des animaux
- Refermez les barrières et clôtures derrière vous
- Tenez en laisse vos animaux de compagnie
- Ne sortez pas des sentiers balisés
- Ne faites pas de feu de camp en pleine nature
- Ne laissez aucun débris derrière vous
- Ne cueillez pas de fleurs
- Prévoyez une tenue et des chaussures adéquates !
- Emportez une bouteille d'eau et un chapeau !

→ LA CATHÉDRALE

NOTRE DAME DE L'ASSUMPTION

Renommée pour avoir eu comme évêque Richelieu de 1606-1623, la cathédrale Notre Dame de l'Assomption surplombe la ville de Luçon de sa flèche ciselée et par son impressionnante façade érigée à la fin du XVII^es. Des visites guidées du centre historique de Luçon sont possibles toute l'année pour les groupes et tous les jeudis de l'été pour tous.

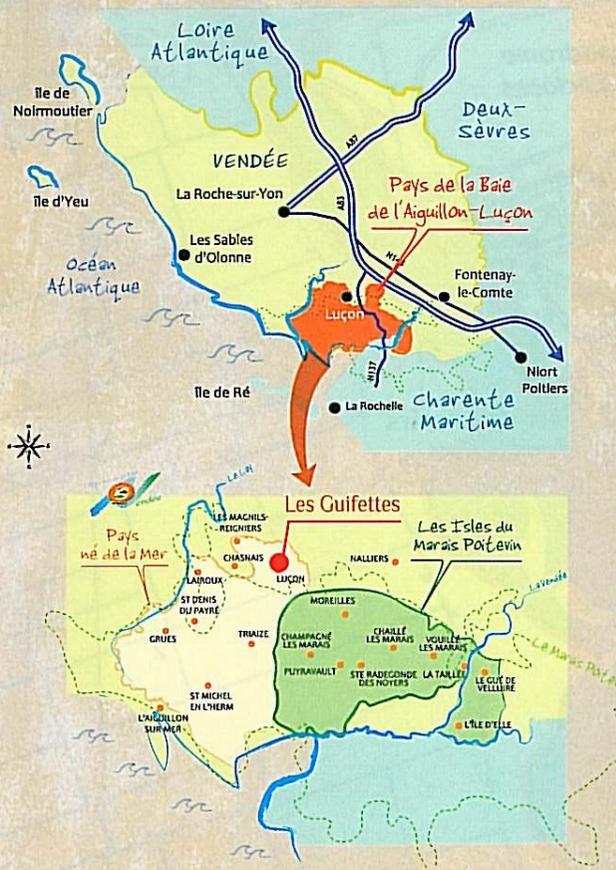
A découvrir...

Le jardin Dumaine



→ Au cœur de Luçon, ce jardin de 4ha a été légué à la ville en 1872 par Pierre Hyacinthe DUMAINE.
 → Vous y découvrirez, le bassin octogonal et ses naïades de bronze (voir photo), le kiosque à musique (1907), les alignements d'ifs (1830), des essences végétales rares... pour le plaisir des yeux et d'agréables moments de promenade.
 → Renseignements : Office de Tourisme du Pays de Luçon né de la mer.

Situation géographique



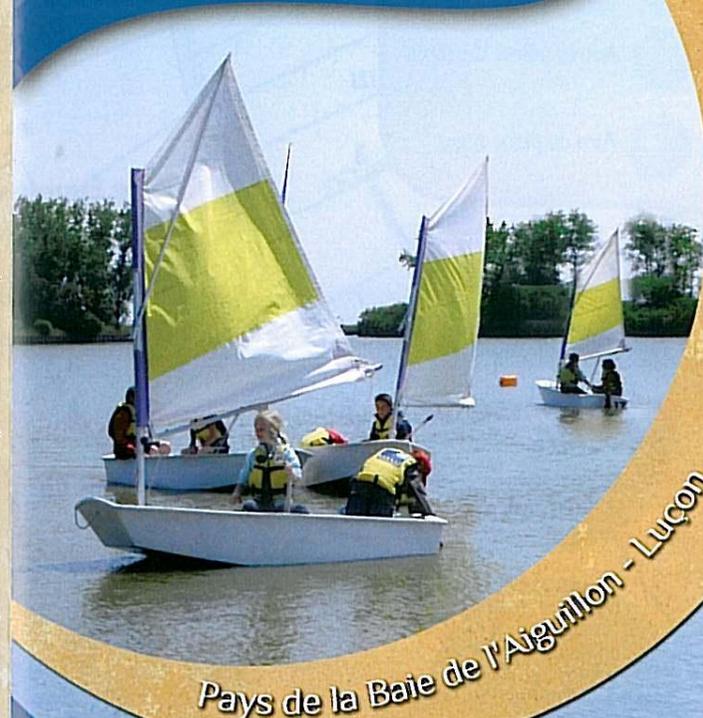
Plus de renseignements...

Offices de Tourisme DU PAYS NÉ DE LA MER

• ST-MICHEL-EN-L'HERM
 5 place de l'Abbaye
 85580 ST-MICHEL-EN-L'HERM
 Tél : 02 51 30 21 89
www.paysnedelamer.fr
officedetourisme@paysnedelamer.fr

• LUÇON
 Square Edouard Herriot
 85400 - LUÇON
 Tél : 02 51 56 36 52
www.tourisme-lucon.fr
officetourisme.lucon@orange.fr

Sentier pédestre Les Guifettes



Pays de la Baie de l'Aiguillon - Luçon

LUÇON



Marais Poitevin



1h30



4,5km



Parking
des Guifettes



Départ du plan d'eau
des Guifettes

 Balisage
jaune

-  Point de départ
-  Autres points d'intérêt
-  Aire de pique-nique



➔ Ancien communal de Luçon, les bords du plan des Guifettes accueille aujourd'hui des vaches maraîchines, des baudets du Poitou, des mules et mulets.

❶ La Base nautique ➔ Au bord du plan d'eau de 42ha, est installée une base nautique municipale «Les Guifettes». Ouverte toute l'année, on peut y pratiquer le dériveur, le catamaran, le canoë et la planche à voile.

Tél : 02 51 29 04 18 - Mail : base.nautique.lucon@wanadoo.fr.

❷ La jument mulassière ➔ Habituellement qualifié de «mulassier», le «Trait Poitevin» fut exploité jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, et de façon fort rentable, pour produire une mule de grande taille, la «Mule poitevine», réputée dans le monde entier.

❸ Le baudet du Poitou ➔ Dit «Bourailoux ou Guenilloux» est couvert de véritables loques de poils feutrés ce qui lui vaut un succès de curiosité. Sa fonction quasi exclusive de géniteur pour la production de mules, l'a conduit dans les années 1975 à une diminution inquiétante de ses effectifs, le tracteur ayant remplacé doucement les mules.

❹ La mule et le mulet ➔ Hybride issu de l'accouplement du baudet du Poitou et de la jument Trait Poitevin (dite «mulassière»), la mule est réputée pour sa grande taille. Autrefois commercialisée dans le monde entier (jusqu'à 18 000 individus par an au XIX^e siècle), la production annuelle ne dépasse guère aujourd'hui, une vingtaine d'animaux qui trouvent preneur dans le sud de l'Europe.

❺ Natura 2000 ➔ Le secteur des Guifettes fait partie du Marais Poitevin, zone humide majeure de la façade atlantique. Le sol argileux favorise le maintien de l'eau en surface jusqu'à la fin du printemps où de nombreux échassiers viennent s'alimenter.

❻ La cardère ➔ Cabaret pour les oiseaux, réserve de pollen pour les papillons, garde-manger pour le chardonneret, refuge à insectes en hiver, cette plante aux multiples avantages servait également autrefois à carder la laine, d'où son nom !

❼ La carpe ➔ Ce poisson d'eau douce est très actif la nuit ; le plan d'eau des Guifettes offre la possibilité de le pêcher en nocturne. La journée vous pouvez également y pêcher le gardon, le rotengle, le brochet, le sandre...

Pour plus de renseignements, contactez l'association La Gaule Bretonne :
René DEBRAS 06 81 84 74 23 - rdebras85@aol.com

❽ Le château d'eau ➔ Dans le paysage, se dessine au loin, le château d'eau de Luçon. Ancré en plein cœur de ville, il est classé Monument historique depuis 1992. Il a été édifié par l'architecte BARDIN en 1914. Sa forme caractéristique est liée à la nouvelle technique du béton armé inventée à l'époque et, à la volonté des élus municipaux de marquer l'accession de la ville à la modernité par cette œuvre architecturale.